

Doléances d'un curé de Haute-Maurienne

Les archives de M^e Maurice Cimaz, qui fut notaire à Termignon, dans des extraits aimablement communiqués le 17.08.2015 par M^{lle} Françoise Cimaz de Bessans, sa petite nièce, ont permis de sauvegarder l'intéressante lettre suivante datée de Termignon le 18.03.1829 et signée par le prêtre **Joseph François ANGLEIS**. (L'orthographe originale a été respectée, mais la ponctuation parfois modifiée pour rendre le texte plus clair).

À Messieurs les Syndic et Conseil de Termignon

Messieurs

C'est dans le courant de 1797 que j'ai été délégué pour faire les fonctions curiales dans votre paroisse. Je m'en suis acquitté jusqu'à la fin de 1805. Dans l'exercice de mon ministère j'ai été arrêté par les gendarmes de la terreur. Et pour en être délivrés je leur ai donné **dix huit pistoles** de Savoïe. De tout ce service d'environ neuf ans, j'ai reçu du S^r Mestrallet alors Maire la somme de **huit Louis**. Fouillez tous ses comptes, vos livres de commune de quelle institution qu'ils soient, vous ne trouverez pas d'autre somme que j'aïe reçu, ce qui va me dédommagé pas de ce que j'ai donné aux cy dessus. Peut-être direz vous pour quoi je l'ai donné.

De là mes infirmités m'ont forcé à me retirer dans mon habitation dans le courant de 1813. La récompense l'avoir acquise cette année là : une contribution à proportion bien plus forte qu'au premier particulier de la commune, ce fut **18 Livres**, et toutes les années les portes et fenêtres¹. La 1815 j'ai supporté non seulement les deux tribulations de guerre, mon habitation a été occupée par le conseil de commune pendant le passage des troupes étrangères. Le loyer a consisté a rien du tout au contraire j'ai payé les portes et fenêtres.

¹ L'impôt sur les portes et fenêtres fut institué en France par le Directoire, pendant la Révolution, le 4 frimaire an VII (24 novembre 1798). Il affecta aussi les territoires conquis par Napoléon, dont la Savoie. Son assiette était établie sur le nombre et la taille des portes et fenêtres. Il ne touchait ainsi que les propriétaires, et introduisait une sorte de proportionnalité, les plus aisés payant également plus d'impôts. Cet impôt fut accusé de pousser à la construction de logements insalubres, avec de très petites ouvertures, donc sombres et mal aérés, et il conduisit à la condamnation de nombreuses ouvertures, ainsi qu'à la destruction, par les propriétaires eux-mêmes, des meneaux qui partageaient certaines fenêtres en quatre, ce qui augmentait substantiellement l'impôt. Il ne fut finalement supprimé qu'en 1926.

Je n'ai point été à charge à la commune pour les frais du culte en fait de pain et de vin, et c'étoit bien la moindre des faveurs que vous deviez me faire de me fournir le luminaire², pour ce qui est des ornemens que je m'en suis servi aussi pour vous, et suis fort étonné que l'on ait dit qu'il falloit me fermer la porte de la Sacristie, parce que j'étois parti d'ici le dimanche matin pour aller chercher à me retirer des secours spirituels dans une paroisse étrangère et pourquoi je vous le dis avec douleur, parce qu'il y avoit trois nuits et surtout celle du samedi aussi que j'avois été assailli d'inquiétude par une troupe de votre commune qui venoit terminer sous mes fenêtres ses charivaris³, comme si je devois comme bien d'autres être victime de tels désordres ? Pourquoi n'a-t-il pas dit qu'il fallait me fermer la porte de l'Église.

Actuellement mes infirmités en peuvent plus s'accommoder à la volonté d'un chacun. J'ai fait tous les efforts possibles. J'ai varié quelquefois l'heure de la célébration de sainte messe pour me rendre complaisant à la volonté de quelques rouliers⁴ ils n'ont pas voulu en profiter ; j'ai été plusieurs fois forcé d'aviser les fidèles de Termignon à être plus réservés, plus modérés dans la Sainte Église et à ne pas s'abandonner à tous les excès de leurs prétendus besoins et de leurs coutumes. Au lieu de me laisser la liberté de m'entendre là célébrant les Saints Mystères⁵, il a fallu pourvoir autrement à ma tranquillité dans ces redoutables fonctions, sans cependant les priver ceux qui ont voulu y assister, parce que s'ils assistoient aux offices divins⁶ qui les précèdent, ou suivent, ils en auroient là le précieux avantage.

² Le luminaire : les torches et cierges dont on se sert dans l'église pour éclairer le service divin.

³ Charivari : tumulte, cris, tapage causé par une foule qui se moque ou se raille de quelqu'un, ou même qui cherche à l'insulter.

⁴ Roulier : celui qui pratique le roulage, c'est-à-dire transporte des marchandises d'un lieu à un autre sur des chariots, charrettes, fourgons et autres pareilles voitures roulantes tirées par des attelages de chevaux. Le bourg de Termignon abritait beaucoup de familles vivant de ce métier grâce à sa position géographique. Les rouliers remplaçaient de plus en plus les muletiers qui au siècle précédant assuraient par exemple le transport de roues de fromage de Beaufort venant de l'Hôpital (maintenant Albertville) par la Tarentaise et le col de la Vanoise pour aller être vendus en Piémont par les cols du Montcenis.

⁵ Célébrer les Saints Mystères, c'est célébrer la messe, pendant laquelle, d'après les croyances catholiques et d'une manière « mystérieuse », le pain et le vin consacrés par le prêtre deviennent le corps et sang du Christ.

⁶ L'office divin était l'ensemble des psaumes, hymnes et prières à la récitation desquels les prêtres et les religieux étaient astreints. Il y avait sept parties, ou heures canoniales, parce que dans les églises collégiales et cathédrales les chanoines devaient les réciter à certaines heures du jour ou de la nuit. Les heures majeures étaient : matines, laudes et vêpres. Dans les villages, bien que non obligatoires, le curé invitait le dimanche les paroissiens à venir chanter ces offices à l'église. Les heures mineures étaient : complies, prime, tierce, sexte et none et ne relevaient

Prétendre aujourd'hui que moyennant la somme de cent livres neuves que vous m'offrez pour mes services de neuf ans d'un côté et de quinze de l'autre, je doive me rendre à la volonté des rouliers qui auraient droit à une messe très matin et à celle d'autres particuliers qui la voudroient bien tard, vouloir me forcer à continuer comme j'ai fait pendant quinze ans sécutifs à m'enchaîner pendant l'été sans pouvoir sortir de la paroisse crainte de vous faire murmurer, c'est une chose impossible à recevoir dans la traversée pénible de mon logis à l'Église et surtout prendre plaisir à m'entendre dire que je suis bien payé, pourquoi je ne satisfais pas la commodité de tous les particuliers, ce qui seroit encore impossible. Ce salaire n'aurait pas assez de force pour couvrir toutes les calomnies que l'on vomiroit l'envie contre moy. Car l'on n'aurait pas assez de délicatesse pour ne pas Me faire entendre le sou de les monnoyes qui seraient bien regrettées de quelques uns si ce n'était pas de tous.

M'engager pour l'avenir sous quel titre que ce soit, le peu de révérence et de crainte de Dieu que l'on porte dans ce lieu très saint, et la faiblesse de mes jours s'y opposent entièrement. Si toutes fois vous aviez des raisons pour me fermer la porte de la sacristie et celle de l'Église et m'interdire l'usage de vos ornemens, examinez aussi de suite si vous m'avez payé. Et si vous me payé, il y a assez longtems que j'attends, pensez aussi à ce qui se passe dans votre Église dans le moment que j'y célèbre la Sainte Messe et surtout à ce que vous devez avoir entendu le premier dimanche de Carême 8 mars et à tous les obstacles que l'on met pour m'empêcher de célébrer dignement.

J'ai l'honneur d'être Messieurs

vosre très humble et très obéissant
serviteur Angleis prêtre

Termignon le 12 mars 1829

pas la même importance. La messe du dimanche, par contre, était absolument obligatoire, et ne pas y assister était considéré comme un péché.

Aperçu biographique et généalogique concernant Joseph François ANGLEYS⁷

Joseph François ANGLEYS (dénommé **LANGLOIS** sur le registre de baptême, dernier enfant et seul fils de **Jean Joseph ANGLEYS** et d'**Anne Marie TURBIL** sa 2^e épouse) fut baptisé le 24.07.1764 à La Chambre (en basse Maurienne, avant Saint-Jean). Son parrain fut le Révérend seigneur **ARNAUD**, chanoine, et sa marraine **Anne Catherine PETIT**.

Joseph François ANGLEYS décéda le 21.07.1837 à Termignon. Il fut sépulturé le 24.07.1837 à Termignon par le R^{vd} Jourdain, curé de Saint-Michel de Maurienne.

Joseph François ANGLEYS, d'après une note écrite par le chanoine **Ambroise ANGLEYS**, devint prêtre le 03.10.1791. Il était vicaire à Montaimont (Basse-Maurienne) au moment où les armées révolutionnaires envahirent la Savoie en 1793. Refusant le serment à la république imposé par les révolutionnaires, il se cacha à Termignon. En 1794, cet abbé **ANGLEYS** célébrait clandestinement une messe dans une maison de la "rue de Savoie". Il fut arrêté puis libéré par des femmes (une autre source parle de gens masqués) qui profitèrent de la nuit et de l'ivrognerie des soldats français (source : archives de la Maison Diocésaine de Saint Jean de Maurienne et *1000 ans d'histoire de la Savoie : La Maurienne* – Bernard Demotz, François Loridon - Cléopas, 2008 - Pg. 398).

Voici à ce sujet deux cocasses témoignages rapportés par M^e Maurice Cimaz, notaire à Termignon de 1870 à 1889 et retrouvés par M^e Jean Grosset. Ces deux témoignages ont été relevés dans *Une aventure de l'abbé Angley à Termignon sous la Révolution*, document N^o 8 de la Généalogie Angleys écrite par Maurice Angleys, mon père (original à Chignin) :

- 1) « Bien que travesti sous le rude costume de paysan, M. l'abbé **ANGLEYS** a été arrêté plusieurs fois par les gendarmes de la terreur surnommés "gripe Jésus" à cause de cet infâme métier, une fois à Lanslevillard d'où il fut délivré par les habitants de cette commune, une autre fois, je ne sais où, mais, vu que personne ne se trouvait présent pour le délivrer, il brisa lui-même ses fers en achetant les gendarmes pour la somme de 18 pistoles, une troisième fois à Termignon pendant la nuit par les nommés Palernot et celui de Sollières qui le conduisirent chez le maire alors **Marcel Antoine ANGLEYS**⁸ qui habitait la maison figurant sous le numéro

⁷ Le nom Angleys apparaît sur les registres de Termignon et d'ailleurs du 17^e au 19^e siècle en Maurienne avec des orthographes diverses suivant les curés qui enregistraient les actes. L'orthographe la plus courante était ANGLEYS, sans le s final. Mais on rencontrait aussi les orthographes : ANGLAY, ANGLAYS, ANGLEYS, ANGLEIS, ANGLAIS, ANGLOIS, LANGLOIS, LANGLEY et même LANGLÉS. Les orthographes trouvées sur les actes de baptême sont utilisées ici. La lignée de Marseille apparaît dans les registres de leur paroisse Notre-Dame des Accoules avec l'orthographe ANGLEYS, avec tréma sur le y.

C'est à partir de 1842, avec l'anoblissement de **Jean Marie Angley** (1813-1886) de la branche de Savoie que l'orthographe se stabilisa sous la forme actuelle Angleys. Dans la lettre patente du 28 mai 1842 où le roi de Sardaigne Charles Albert lui accorda le titre de baron on relève l'orthographe **Giovanni Maria ANGLEYS**.

⁸ **Antoine Marcel ANGLEYS** (1772-1824) était le fils cadet d'**Antoine ANGLEYS** (1725-1794) et de **Marguerite VERNIER** (1734-1794). Le père Antoine ANGLEYS était négociant (le livre *Les Alpagnes et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du moyen-âge au XVIII^e siècle* par Hélène Viallet, Académie Salésienne 1993, mentionne qu'il est un des négociants de Termignon achetant du fromage par l'entremise du notaire **Joseph BLANC** de Beaufort). Le frère aîné d'**Antoine Marcel** était **Jean Pierre Dominique ANGLEYS** (1757-1794) par lequel continua la branche aînée des ANGLEYS de Termignon : **François Eugène ANGLEYS** (1787-1858) puis **Jean Marie ANGLEYS** (1813-1886) devenu le premier baron ANGLEYS. **Antoine Marcel ANGLEYS** avait 23 ans en 1795. Il était lui aussi négociant et avait, accepté la charge de maire du bourg de Termignon sous la nouvelle administration française du département du Mont-Blanc. Son père **Antoine ANGLEYS**, sa mère **Marguerite VERNIER**, son frère **Jean Pierre**

N. [illisible] de la mappe afin de le faire reconnaître par ce magistrat. Celui-ci, en homme avisé, sans hésiter a déclaré l'identité de ce prêtre qui était en même temps son cousin, fit au contraire bon accueil aux deux gendarmes et les engagea à prendre part au souper qui allait être donné, ce qui fut accepté. On ne but cependant pas trop pour ne pas faire naître des soupçons perfides chez les gendarmes, mais à la fin on trinqua avec du vin plus généreux. L'abbé **ANGLEY** devina facilement les intentions secrètes de son cousin, aussi eut-il soin de ne pas s'abandonner à la gaieté. Pendant le repas, l'éveil de cette capture avait été signalé à quelques jeunes gens du pays aussi braves que dévoués qui se concertèrent entre eux sur la tactique à adopter pour arracher leur cher abbé des mains de la force armée. Il se portèrent à cet effet aux environs de la maison du maire, les uns dans la petite rue qui longe la maison de ce dernier, les autres sous l'arcade de la porte d'une maison située dans la rue transversale par où les gendarmes devaient inévitablement passer. Arrivés avec le Révérend abbé dans cette dernière rue et à deux pas d'une ruelle qui conduit à la rivière, les frères **Antoine** et **Augustin HENRY**⁹, qui étaient de force presque herculéenne, se portent subitement vers les gendarmes ; pendant que l'un d'eux fait, d'un coup de pied, voler en éclats la lanterne dont un des gendarmes se trouvait muni, l'autre saisit l'abbé à bras le corps et le porte dans la ruelle qui descend vers la rivière d'où ils s'échappèrent ensemble. Étourdis d'un coup si leste en même temps que momentanément aveuglés par la disparition subite de la lumière, les gendarmes ne purent se rendre un compte bien exact de ce qui s'était passé, mais ils se dirent, in petto que le tour avait été bien joué et que le rapport de cette affaire ne pouvait pas les compromettre pour le cas où ils seraient tenus d'en rendre compte ».

- 2) « **ANGLEY** a été arrêté deux fois. Pour se faire relâcher il paya une première fois 500 f. et l'autre 700 f. Authentique »

Le prêtre réfractaire **Joseph François ANGLEYS** émigra alors de l'autre côté des Alpes. On le retrouve le 12.04.1796 baptisant une fille du Dr. **Balthazar CLARAZ** émigré à Foresto dans la vallée de Suse, **Marie Élisabeth Josephite CLARAZ**, née le 11.04.1796, sa mère étant **Marie DAVRIEUX** (source : extrait de registre de baptême de l'église de Foresto, Val di Susa, Province de Turin, Italie, aimablement transmis par M. Claude Claraz, fondateur de l'Association La Trace Claraz).

On trouve aussi son nom dans l'*Extrait du relevé général des Émigrés du département du Mont-Blanc*, annoté par le François Mottard, qui fut docteur en médecine, maire de Saint-Jean de Maurienne de 1862 à 1865 et membre fondateur puis président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne (source : *Travaux de la société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne* 1^{ère} série, tome 3, 1871, pages 17 à 36).

Dominique ANGLEY, sa belle-sœur **Élisabeth RICHARD** (1760-1794) étaient tous morts l'année précédente du choléra à Suse au Piémont, où, comme beaucoup d'autres Termignonnais, ils avaient dû se réfugier pour fuir les exactions des troupes françaises révolutionnaires commandées par le Général Kellermann. **Antoine Marcel ANGLEY** fut le tuteur des enfants survivants de son frère : **François Eugène** (1787-1858), **Jean Marie** (1788-1846) qui fut lui aussi prêtre et chanoine, **Ambroise Dominique** (1789-1852) qui fut lui aussi prêtre et chanoine, **Charles Basile** (1791-1827) qui mourut à Turin.

⁹ **Antoine** et **Augustin HENRY**, les "Hercules" de notre histoire, étaient des cousins du prêtre. **Antoine HENRY** (1762-1832) et **Augustin HENRY** (1776-1854) étaient en effet tous deux fils de **Jean Baptiste HENRY** né en 1736, mort après 1776, et d'**Anastasie ANGLAYS** née en 1735, décédée après 1784, et qui s'étaient mariés à Termignon en 1761. Or **Anastasie ANGLAYS** était fille de **Jean François ANGLEY** (1697-1760) et de **Marie VAROT** (1698-1769). **Anastasie ANGLAYS** était donc la sœur de **Jean Joseph ANGLEY** (1720-1781) le père du prêtre, ce qui fait qu' **Antoine HENRY** et **Augustin HENRY** étaient cousins au 1^{er} degré de **Joseph François ANGLEYS**.

Le prêtre **Joseph François ANGLEYS** revint de nouveau à Termignon de 1797 à 1805, et d'octobre à décembre 1807, il fut économiste de la paroisse (ce qui veut dire qu'il y est desservant sans avoir le titre de curé). En 1809 il était curé à Villarembert (d'après le chanoine Louis Gros, *La Maurienne sous le Consulat*). Il fut curé de Montdenis (entre Saint Jean et Saint Michel de Maurienne) de janvier 1815 à mars 1816 (les actes du registre de la paroisse de Mont-Denis portent alors en effet la signature de Joseph François ANGLEIS – *Angleis presbiter* : voir archives numérisées de l'état-civil et des paroisses sur le site des Archives Départementales de Savoie, cote 3E 2606).

D'après une note aux archives du diocèse de Saint-Jean de Maurienne aimablement communiquée par M. Yvan Caporizzo, Chancelier des Diocèses de Savoie, et reproduite ci-dessous, **Joseph François ANGLEYS** semble alors être revenu à Termignon assumer les fonctions curiales à partir d'avril 1816, fonctions qu'il assumait jusqu'à son décès en 1837, non sans quelques difficultés, comme en témoigne sa lettre au Conseil communal en 1829.

Angleys François Joseph, de Termignon né le 1768 ou 1763
succède à Montdenis, au diocèse de la Savoie par décret en 1794, et
succède par la paroisse de Termignon - évêque - de nouveau à Termignon
en 1797-1801. Il est à partir de 1807, économiste de la paroisse - curé de Montdenis
de 1815 janvier, à avril 1816, revient à Termignon, et y meurt le 1837
le 29 juillet, enterré à St-Jean par le curé de St-Michel

Corsier,
le 1^{er} janvier 2018.
© Pierre X. Angleys

Aperçu généalogique concernant Jean Joseph ANGLEYS

Le père de [Joseph François ANGLEYS](#) était [Jean Joseph ANGLEYS](#). Voici ce qui est pour l'instant connu de lui, de ses deux mariages, et de sa descendance.

[Jean Joseph ANGLEYS](#) était le 2^{ème} fils de [Jean François ANGLAY](#) 1697-1760 et de [Marie VAROT](#) †1769 son épouse. [Jean Joseph ANGLEYS](#) avait un frère plus âgé, [Jean Baptiste ANGLEYS](#) ([ANGLAY](#) sur le registre paroissial), baptisé le 28.06.1718 à Termignon (parrain [Joseph ROSAZ](#) et marraine [Marie HENRY](#)), [décédé sans doute après 1764](#) (il est mentionné comme étant absent du pays dans le testament de [Marie VAROT](#) du 03.05.1764) et apparemment sans postérité.

[Jean Joseph ANGLEYS](#) ([ANGLAY](#) sur le registre paroissial) fut baptisé le 23.04.1720 à Termignon (parrain [Joseph CHARBONEL](#) et marraine [Catherine FRANQUIN](#)) ; il décéda quinquagénaire [erreur du registre, en fait sexagénaire] le 18.08.1781 à La Chambre et fut inhumé le lendemain 19.08.1781 au cimetière de La Chambre.

[Jean Joseph ANGLEYS](#) ([ANGLAY](#) sur le registre paroissial) épousa 1^o le 08.05.1755 à La Chambre avec dispense obtenue pour cause de consanguinité au 4^e degré (témoins [Marcel MAMY](#) et [François RAVIER](#)) [Angélique Marie Marguerite FLANDIN](#), baptisée le 16.12.1715 à Termignon (fille de [Jean Baptiste FLANDIN](#) et d'[Anne Marie VERNEY](#) son épouse native d'Aussois, parrain [Étienne REY](#) et marraine [Marguerite FARDEL](#)), sépulturée à l'âge de 33 ans le 07.11.1758 à La Chambre.

[Angélique Marie Marguerite FLANDIN](#) était veuve d'[Alexis FLANDINET](#), baptisé le 01.04.1719 à Termignon (parrain [François CLAUDIUS](#) et marraine [Thérèse ARNAUD](#)), décédé dans la paroisse de Grésy (Savoie), et sépulturé quadragénaire le 19.05.1754 à Termignon. [Angélique FLANDIN](#) l'avait épousé le 01.06.1745 à Termignon et elle en avait eu une fille : [Marie Marguerite FLANDINET](#), née le 07.06.1746 à Termignon.

De ce premier mariage de [Jean Joseph ANGLEYS](#) avec [Marguerite FLANDIN](#) naquirent :

- [Marie Claude ANGLAY](#) baptisée le 19.07.1756 à La Chambre (parrain le R^{vd} chanoine [Landry TURBIL](#), originaire de Lanslevillard, chanoine et doyen du chapitre de la Collégiale de La Chambre, qui la baptisa, et marraine [Claudia MAMY](#) représentée par [Germaine COURT](#) qui tint l'enfant sur les fons baptismaux), décédée après 1791.

[Marie Claude ANGLAY](#) épousa 1^o (témoins [Nicolas NOVELLY](#) de Saint-Jean de Maurienne et [Marcel MAMY](#) de La Chambre) sous le nom [Claudia ANGLOIS](#) (fille de [Jean Joseph ANGLOIS](#) de La Chambre le 28.08.1775 à La Chambre) [François Pierre DULAC](#), né le 08.03.1753 à St Avre, sépulturé le 02.09.1780 à St Avre, fils de [Gaspard DULAC](#) (1689-1759) de la paroisse de Saint-Avre, et de [Françoise NORAZ](#) (1726-1786) également de St Avre dont :

- [Denise DULAC](#) baptisée le 10.11.1776 à St Avre, sépulturée le 20.11.1776 à St Avre.
- [Philibert DULAC](#) baptisé le 07.08.1779 à St Avre, sépulturé le 07.09.1779 à St Avre.

[Marie Claude ANGLAY](#) épousa 2^o (témoins [Antoine GRAVIER](#) et [François Balthazar FINAZ](#)) sous ce même nom [Claudia ANGLOIS](#), fille de [Joseph ANGLOIS](#), veuve [DULAC](#),

le 24.01.1785 à La Chambre **Denis VINIT** né ca.1754, décédé sexagénaire le 14.11.1814 à La Chambre, fils de **Jean Baptiste VINIT**, dont :

- **Claude VINIT** né le 23.11.1785 à La Chambre (parrain **Claude PÉPIN** de Saint-Avre et marraine **Denise ANGLAIS**, l'épouse de **François Balthazar FINAZ**) ; décédé à 1 an le 06.12.1786 à La Chambre et sépulturé le lendemain 07.12.1786 dans le cimetière de La Chambre
- **Anne Baptiste VINIT** baptisée le 01.04.1788 à La Chambre (parrain **Jean Baptiste CHEVALLIER** et marraine **Anne TURBIL**, 2nde épouse et veuve de **Joseph ANGLAIS**), décédée le 30.12.1851 à La Chambre, épouse le 01.02.1806 à La Chambre, **Martin CHAMORAND** baptisé le 23.09.1775 à Saint-Martin sur La Chambre, décédé le 29.11.1853 à La Chambre dont
 - **Denise CHAMORAND** née en 1807 à La Chambre, décédée le 09.05.1867 à La Chambre.
 - **Laurent CHAMORAND** né en 1812 à La Chambre, décédé le 16.09.1871 à La Chambre.
 - **Françoise CHAMORAND** née en 1815 à La Chambre, décédée le 27.06.1856 à La Chambre.
 - **Joseph-Marie CHAMORAND** né le 15.08.1818 à La Chambre, décédé le 10.10.1885 à La Chambre, épouse le 29.04.1851 à La Chambre **Jeanne Élisabeth REFFET** née le 20.12.1817 à La Chambre, décédée le 16.09.1872 à La Chambre (fille de **Joseph REFFET 1782-1844** et de **Jeanne-Marie EXARTIER 1780-1833**) dont :
 - * **Elise-Joséphine CHAMORAND** 1852-1852
 - * **Joséphine-Séraphine CHAMORAND** 1853-?
 - * **Paul CHAMORAND** 1856-1856
 - * **Marie-Célestine CHAMORAND** 1857-1857
 - * **Louise-Joséphine CHAMORAND** 1857-1857
 - * **Marie-Victoire CHAMORAND** 1860-1936.
 - **Jean-François CHAMORAND** né le 18.04.1821 à La Chambre
 - **Aimée Philippine CHAMORAND** née le 02.02.1824 à La Chambre, décédée le 18.11.1891 à La Chambre.
 - **Pierre-Joseph CHAMORAND** né le 22.10.1826 à Saint-Martin sur La Chambre, décédé le 04.06.1900 à La Chambre, épouse **Laurence DUNAND** née aux Chavannes en 1827, décédée le 25.09.1867 à La Chambre (fille de **Jean Antoine DURAND** 1786 et de **Catherine REY-CADET** 1789) dont :
 - * **Marie CHAMORAND** 1855-1868
 - * **Denis CHAMORAND** 1857-1857
 - * **Laurent CHAMORAND** 1859-1859
 - * **Françoise-Félicité CHAMORAND** 1860-1899
 - * **Jeannette-Victoria CHAMORAND** 1863-1915
 - * **Valentin-Célestin CHAMORAND** 1866-1926
 - **Françoise-Véronique CHAMORAND** née le 09.04.1829 à La Chambre, décédée le 27.06.1856 à La Chambre, épouse le 30.08.1841 à La Chambre **Louis FRISAT** né en 1814 à Sainte-Marie de Cuines (fils de **François FRISAT** et de **Claude MOLLARD**) dont :
 - * **Pierre Joseph FRISAT** né en 1849 à Sainte-Marie de Cuines, décédé le 30.09.1853 à La Chambre.

- **Aimée VINIT** baptisée le 05.12.1789 à La Chambre (parrain R^d D^o **ANGLOIS** [très probablement son oncle, le Révérend Dom **Jean Joseph ANGLE**, fils du 2^{ème} mariage de **Jean Joseph ANGLE** avec **Anne TURBIL**] qui la baptise et marraine **Aimée**, la fille de **Laurent DUPORT**), décédée en son 7^{ème} jour le 11.12.1789 et sépulturée le lendemain 12.12.1789 au cimetière de La Chambre par le chanoine **Louis ALEX**, curé.
- **Denise VINIT** baptisée le 04.11.1791 à La Chambre (parrain **Michel VINIT** et marraine **Denise**, la fille de **Pierre Antoine MAMY**), décédée en son 3^{ème} jour le 06.11.1791 à La Chambre et sépulturée le lendemain 07.11.1791 au cimetière de La Chambre par le chanoine **Louis ALEX**, curé.
- **Denise ANGLEYS** baptisée le 07.08.1757 à La Chambre (dénommée **ANGLAY** sur le registre, parrain **Alban ANDRÉ** et marraine **Denise TOGNET SILVOZ**), décédée ?, épouse (témoins **Antoine GRAVIER** et **Michel VINIT**) le 19.08.1782 à La Chambre **François Balthazard FINAZ** dont :
 - **Joseph FINAZ** né le 26.03.1785 à 5 h du matin et baptisé à 4 h de l'après-midi à La Chambre (parrain égrège¹⁰ **Claude BILLIOZ** et marraine **Anne TURBIL**, 2^{nde} épouse et veuve de **Joseph ANGLOIS**).
 - **Jeanne Baptiste FINAZ** baptisée le 20.03.1786 à La Chambre (parrain **Jean Baptiste ANGLOIS** et marraine **Jeanne PERRET**).
 - **Catherine FINAZ** née au matin et baptisée à 10 h du matin le 13.08.1788 à La Chambre (parrain **Jean Baptiste BERNE ?** et marraine **Catherine**, l'épouse dudit **BERNE**), décédée en son 2^{ème} jour le 14.08.1788 à La Chambre et sépulturée le lendemain 15.08.1788 au cimetière de La Chambre.
 - **Jean Martin FINAZ** baptisé le 04.08.1789 (parrain **Martin BORIVEND** et marraine **Jeanne PIOT**, épouse d'**Antoine GRAVIER**).
- **Pierre ANGLEYS**, baptisé le 28.08.1758 à La Chambre (dénommé **LANGLÈS** sur le registre, parrain **Pierre TOGNET** et marraine **Denise MAMY**, fille de **Marcel MAMY**), sépulturé à La Chambre le 04.11.1758 (âgé de 2 mois, il meurt trois jours avant sa mère **Angélique Marie Marguerite FLANDIN**, dénommée **FLANDRIN** sur le registre).

Jean Joseph ANGLEYS (**LANGLEY** sur le registre paroissial), fils de **Jean François ANGLEYS** et de **Marie Varot**, veuf d'**Angélique Marie Marguerite FLANDIN**, épousa 2^o (témoins **François PERRET**, **Philibert ROSAZ** et **Jean Baptiste JARDY**, **Jean GIRAUD**, **Jean Baptiste CONSTANTIN**, chanoines de l'église de La Chambre où une collégiale avait été fondée en 1514 avec un doyen et 11 chanoines ; autres témoins : **Jean Claude CARRON**, chanoine et curé de La Chambre, **Antoine CONSTANTIN**, curé de Saint-Avre, **Joseph ARNAUD**, curé de CRUET) le 03.06.1760 à La Chambre **Anne Marie TURBIL** baptisée le 05.10.1721 à Lanslevillard, décédée le 02.06.1798 à La Chambre et inhumée le lendemain au cimetière du lieu, déjà veuve de **Joseph ANGLOIS**.

Anne Marie TURBIL est la fille d'**Étienne TURBIL BAUDIN** et d'**Anne Marie PEIN**, son parrain est **Pierre Antoine BERNARD** dit **PRINCE** et sa marraine **Anne FLANDINET** épouse de **Jean Baptiste CLARAZ** fils de **Germain CLARAZ**. **Jean Joseph ANGLE** et **Anne Marie TURBIL** furent liés par le sacré lien du mariage en présence du Révérendissime seigneur Dom

¹⁰ Le titre "Égrège" indiquait que la personne était propriétaire. Étymologiquement, le mot signifie : "hors du troupeau". [Source : article d'André-Marc Chevallier dans le *Guide de la Recherche Généalogique en Savoie*, 3^e édition, Septembre 2006.]

Charles Joseph Philippe de MARTINIANA, évêque de Maurienne depuis 1757. L'acte est signé Jean Claude CARRON, chanoine et curé.

De ce deuxième mariage de Jean Joseph ANGLEYS avec Anne Marie TURBIL naquirent :

- Anne Marie ANGLEYS (LANGLEY sur le registre paroissial), baptisée le 13.04.1761 à La Chambre par son oncle Landry TURBIL, doyen de la Collégiale de La Chambre. Anne Marie est incorrectement citée dans l'acte de baptême comme étant fille de Pierre Joseph LANGLEY - plutôt que Jean Joseph - et d'Anne TURBIL son épouse (parrain R^{vd} Landry TURBIL et marraine Marie RAVOIRE née DEPLAN et veuve du notaire Simon RAVOIRE).
- Jeanne Baptiste ANGLEYS (dénommée sur l'acte ANGLEIS), baptisée le 13.04.1763 à La Chambre (parrain R^{vd} Jean Baptiste CONSTANTIN, chanoine, et marraine Jeanne RICHARD, épouse de Jean Louis TRUCHET), décédée à 21 ans (dénommée fille de Joseph ANGLAIS sur l'acte du curé Louis ALEX) le 11.07.1785 à La Chambre et inhumée le lendemain 12.07.1785 au cimetière de La Chambre, munie de tous les sacrements.
- Joseph François ANGLEYS baptisé le 23.04.1720 à Termignon et sépulturé le 24.07.1837 à Termignon, voir lettre et biographie qui précèdent.

Avec ce Joseph François ANGLEYS, devenu prêtre, décédé célibataire et sans postérité s'arrête la descendance de Jean Joseph ANGLEYS, fils aîné de Jean François ANGLEYS 1697-1760, fils de Jean Georges ANGLEYS 1674-1758, fils de Dominique ANGLEYS 1639-1691, qui autrement aurait continué la lignée de primogéniture des ANGLEYS de Savoie.

La branche aînée continua donc avec le frère de Jean Joseph ANGLEYS, Antoine ANGLEYS baptisé le 11.02.1725 à Termignon et décédé le 16.03.1794 à Suse en Piémont. Cet Antoine ANGLEYS fut le père de François Eugène ANGLEYS, lui-même père de Jean Marie ANGLEYS d'où Ferdinand, puis Jean, puis Maurice mon père.

Fait à Corsier, Suisse,
le lundi 1^{er} janvier 2018.
Pierre X. Angleys